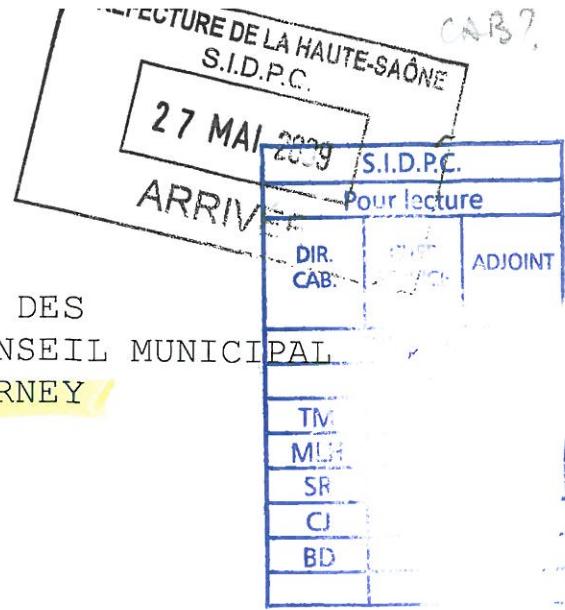


EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FLEUREY LES FAVERNEY*Séance du 15 mai 2009***Nombre de conseillers**

- en exercice: 11
- présents: 11
- votants: 11

L'an deux mille neuf, le 15 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CHOULET Jacques, Maire.

**Etaient présents:** Tous les conseillers.

Mme MILLIOT M. a été nommée secrétaire.

**Objet: Document d'information communal sur les risques majeurs**

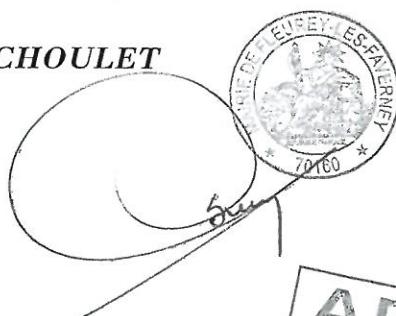
Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes doivent rédiger un Document d'information sur les risques majeurs conformément aux règles édictées par le Code de l'Environnement.

Le Maire présente au Conseil Municipal le Document tel qu'il a été rédigé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver les termes du DICRIM annexé à la présente.

*Adopté à l'unanimité.*

Le Maire,

*J. CHOULET*

**Date de convocation:**

11 mai 2009

**Date d'affichage:**

18 mai 2009

**Certifié exécutoire**

après dépôt en Préfecture le  
et publication





Département de HAUTE-SAÔNE

Mairie de FLEUREY LES FAVERNEY

70160



Dокумент d'information

Communal sur les

Risques Majeurs



Le DICRIM est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

## **Qu'est ce qu'un risque majeur ?**

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- les risques naturels : inondations, mouvement de terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche etc
- les risques technologiques : risques industriels, nucléaires, rupture de barrage etc
- les risques de transport de matières dangereuses

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : nous sommes d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route) ceux liés aux conflits (guerre, attentat...) ou aux mouvements sociaux non traités dans ce dossier.

# À quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Un risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux. Par sa gravité ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une forte mobilisation des personnes ainsi que la mise en place de moyens exceptionnels.

À Fleurey Lès Faverney, nous sommes exposés aux :

- **Risques naturels : météorologiques** (inondation, tempête, canicule, grand froid, verglas, neige...), **mouvements de terrain**
- **Risques de transports de matières dangereuses** : (canalisation de gaz souterraine)

## Comment l'alerte est-elle donnée ?

Le déclenchement d'une alerte est de la compétence de l'État et des municipalités.

Selon la nature du danger et son ampleur, l'alerte peut être diffusée par les services municipaux à l'aide d'un **mégaphone**.

## Qui fait quoi ?

Les services de secours et les services communaux ont un même objectif : protéger la population ; les missions sont toutefois différentes.

- Le rôle des services communaux est d'informer, diffuser l'alerte et appliquer les premières mesures de sauvegarde (mise à l'abri, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté...)
- Le rôle des services de secours est de protéger, soigner, médicaliser, évacuer d'urgence...

## Et vous ?

### A FAIRE

- Tenez vous informés !
  - **Par la télévision (France 3)**
  - **Par la radio (France Bleu Besançon)**
  - **Par téléphone (Météo France)**
- Le matériel à toujours avoir chez soi : un poste de radio fonctionnant avec des piles, des bougies ou lampes de poche pour s'éclairer en cas de panne d'électricité, une réserve d'eau en bouteilles...

## À EVITER

En cas d'alerte, si vos enfants sont à l'école ou dans une structure municipale, n'allez pas les chercher : des plans particuliers ont été élaborés et vos enfants seront automatiquement pris en charge, le temps qu'il faudra.

N'essayez pas de les joindre, laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.

Pour tout problème, vous serez contactés.



**EVITEZ** de saturer les standards téléphoniques de la Préfecture, de l'école, de la Mairie... Laissez libres pour les secours.

# I - LES RISQUES METEOROLOGIQUES

## Niveaux d'alerte de Météo France

	Pas de vigilance particulière.
	Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. : orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
	Risque de crue génératrice de débordements importants ou d'intempéries susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Soyez très vigilants ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement informé(e)s de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

L'alerte orange ou rouge est donnée par Météo France et l'information est relayée par les médias. Pour des raisons de sécurité, chacun doit adapter ses comportements aux circonstances.

## Où se renseigner ?

Ecoutez la radio, contactez Météo France :

tél. : 0892 680 233

ou par internet [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques des autorités pour les laisser disponibles pour les secours.

## **les bons réflexes, en cas d'alerte orange ou rouge**

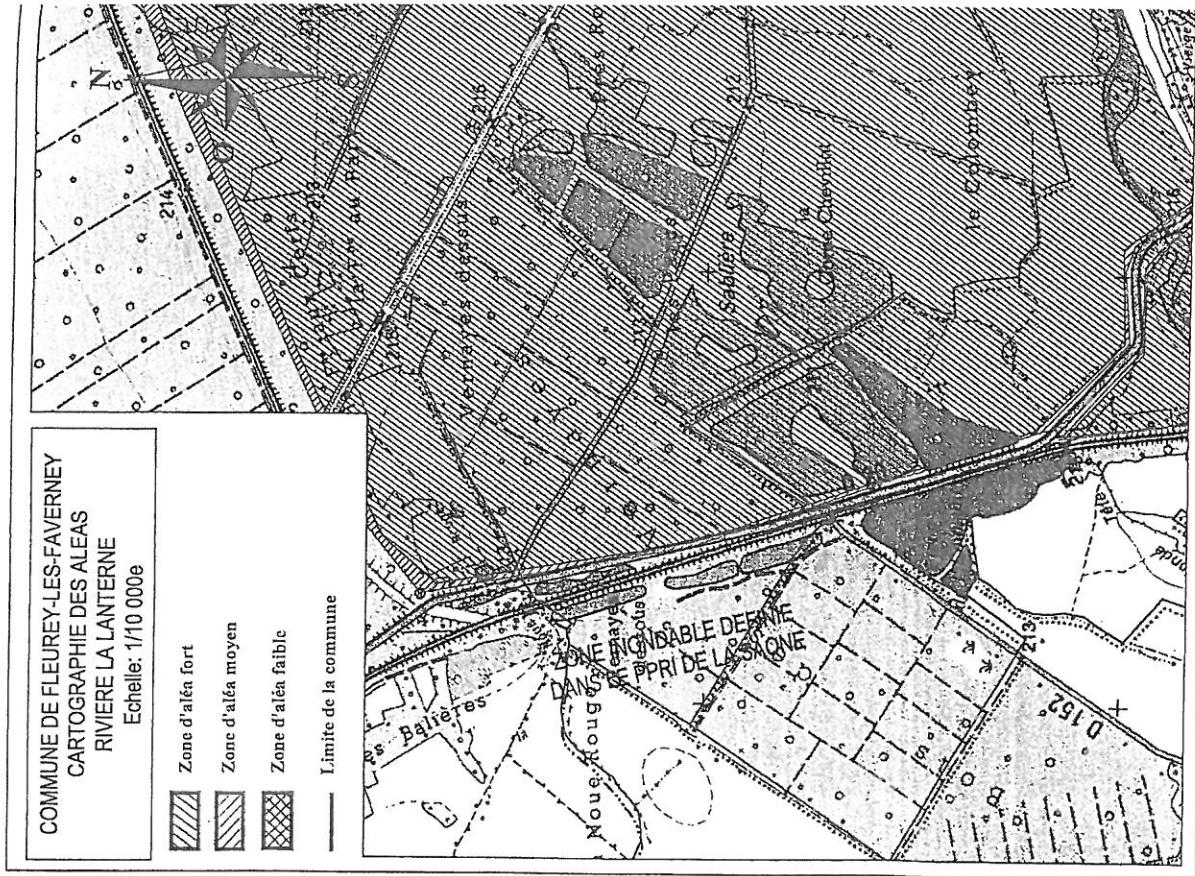
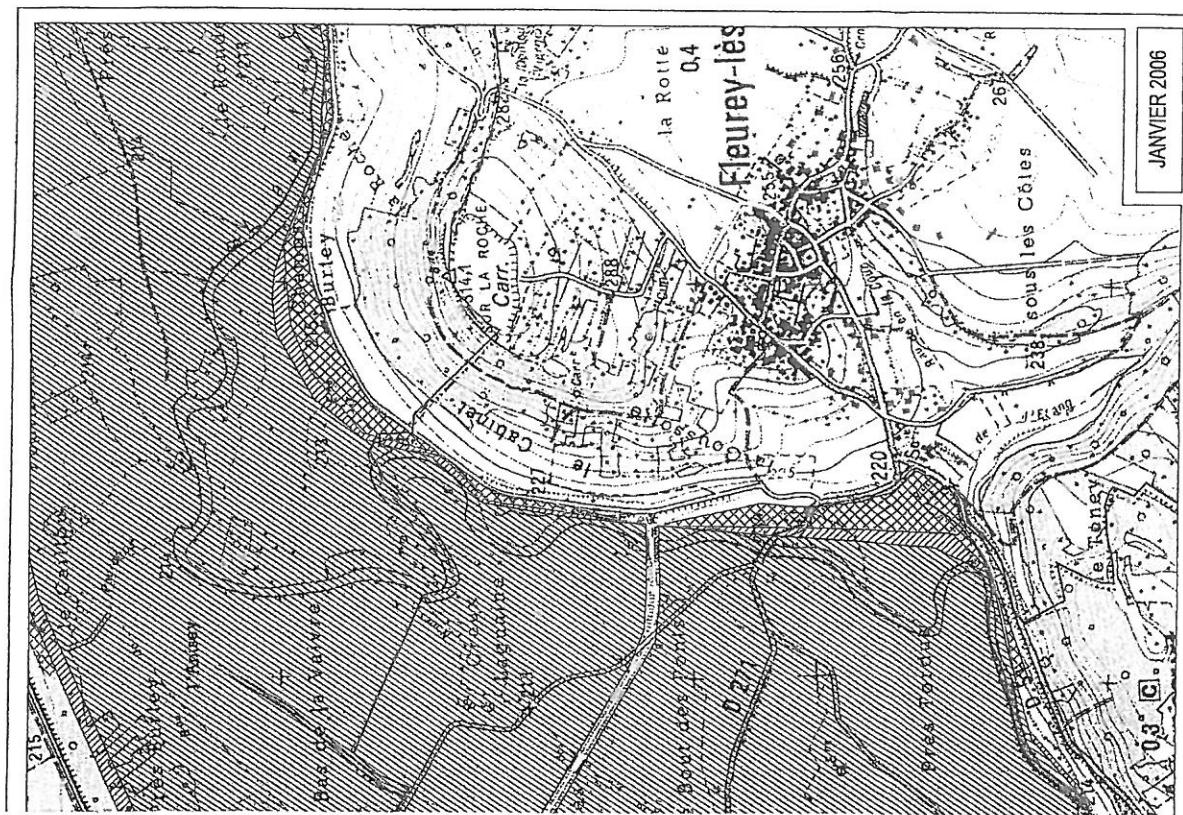
<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Protégez vos habitations en installant un batardeau (cloison, planche destinée à retenir ou détourner les eaux)</li><li>▶ Débranchez les appareils électriques</li><li>▶ Mettez les produits alimentaires et/ou fragiles en hauteur</li><li>▶ Amarrez les cuves et prenez toute mesure utile pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques...) et divagation d'objets divers</li><li>▶ Prévoyez une réserve d'eau potable et des piles pour la radio</li><li>▶ Préparez-vous à une évacuation éventuelle</li></ul>
<b>Pendant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Informez-vous de la montée des eaux par radio</li><li>▶ Coupez le gaz et l'électricité</li><li>▶ N'encombrez pas les lignes téléphoniques . Laissez-les libres pour les secours</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Aérez et désinfectez les pièces</li><li>▶ Ne rétablissez le gaz et l'électricité que sur installations sèches</li><li>▶ Chauffez dès que les conditions de sécurité le permettent</li></ul>



## **le risque inondations**

La commune de Fleurey Lès Faverney peut être soumise à des débordements dûs aux eaux de ruissellement.

La zone la plus sensible est la Place de la Chevanne.





## Les autres phénomènes météorologiques

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes précipitations, d'orages, de canicule, de grand froid, de neige et de verglas.

### les bons réflexes :

Dès l'annonce d'un événement météorologique :

- Vérifiez que vous avez le matériel de base : moyens d'éclairage, piles pour un poste radio et réserve d'eau
- Ne restez pas isolé(e)s : prenez contact avec vos voisins
- Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun.
- En cas de difficulté, alertez les secours
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques, laissez-les libres pour les secours
- En cas de danger, restez chez vous en sécurité. N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont dans une structure communale (école, centre de loisirs, crèche...). Ils y sont pris en charge par les enseignants et le personnel communal.

Conseils de Comportement	Risques
--------------------------	---------

### Vents violents, tempêtes

<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Rangez et fixez les objets pouvant être emportés par le vent</li><li>➤ Ne restez pas sous les arbres</li><li>➤ Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets et ne ressortez que s'il y a nécessité absolue</li><li>➤ Informez-vous par la radio</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Chutes de branches, d'arbres et d'objet divers, projectiles (bardage, tôles... )</li><li>➤ Obstacles sur les voies de circulation et véhicules déportés.</li><li>➤ Risque d'électrocution : rupture des alimentations électriques</li></ul>
---	---

## Fortes précipitations

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Evitez les déplacements routiers sauf si nécessité absolue ; respectez alors les déviations. Ne vous engagez jamais sur une route inondée, en voiture ou à pied</li><li>▶ Attendez l'intervention des sauveteurs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Visibilité réduite</li><li>▶ Inondations</li><li>▶ Plaques d'égouts susceptibles d'être emportées par les eaux</li><li>▶ Rupture des alimentations téléphoniques et électriques</li></ul> |
|--|---|

## Orages

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Ne vous abritez pas sous les arbres</li><li>▶ Evitez d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence</li><li>▶ Débranchez les appareils électriques et antennes TV</li><li>▶ Informez-vous par la radio</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Foudroiement</li><li>▶ Départs de feu (<b>contacter les pompiers au 18</b>)</li></ul> |
|---|---|

Après chacun de ces évènements, chacun se doit de dégager et évacuer les branches d'arbres tombées, la neige... de son trottoir.

### ATTENTION

Ne touchez pas aux fils électriques et/ou téléphoniques à terre et contactez EDF (le n° de téléphone figure sur votre facture) et France Télécom (**au 13**)

## Conseils de Comportement

## Risques

### Neige, verglas, grand froid

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Prenez contact avec vos voisins</li><li>▶ Prévoyez une réserve alimentaire et d'eau</li><li>▶ Limitez vos déplacements</li><li>▶ Prévoyez couvertures et chauffages non électriques</li><li>▶ Ne vous exposez pas de manière prolongée au froid et habillez vous chaudement</li><li>▶ Composez le <b>numéro vert 115</b> pour permettre une intervention du SAMU social dès lors qu'une personne est repérée sans domicile fixe lors des épisodes de grands froids. (service actif entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Accidents de la route, pertes de contrôle</li><li>▶ Risques de chutes sur les trottoirs glissants</li><li>▶ Hypothermie</li></ul> |
|--|---|

## Canicule

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Rafraîchissez vous souvent</li><li>▶ Buvez 1.5l d'eau par jour et mangez normalement</li><li>▶ Evitez les activités extérieures</li><li>▶ Prenez des nouvelles de vos proches</li><li>▶ Proposez l'inscription sur le registre communal des personnes à risque d'au moins 60 ans</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Déshydratation</li><li>▶ En cas de fragilité particulière, risque de complications médicales : rapprochez vous de votre médecin</li></ul> |
|--|---|

## • CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Cela dure depuis plusieurs jours.

## • COMPRENDRE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communautaire d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur,appelez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.

Téléphone : 32 50 10 34 (lundi-vendredi)

Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez

le 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

ou consultez

[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)



DNA/CORPORAT/2010/01/Canicule

SI MOPOVITZ

## La canicule et nous... COMPRENDRE ET AGIR



SI MOPOVITZ

INPES

## • COMPRENDRE

**CANICULE**  
Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

### Personne âgée

### Enfant et adulte

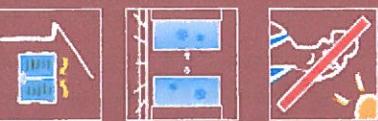
## • AGIR

### CANICULE

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



### Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je ne bois pas d'eau : je risque la déshydratation.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

## II - LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

La Commune de Fleurey Lès Faverney fait partie des communes recensées exposées :

### ►► RISQUES D'EFFONDREMENT DES CAVITES SOUTERRAINES

Les cavités souterraines sont des vides, des parties creusées à des profondeurs plus ou moins variables.

Elles peuvent être naturelles (cavités karstiques provenant de la dissolution du carbonate de calcium) ou totalement artificielles.

À Fleurey Lès Faverney, ces risques sont très limités.

#### les bons réflexes :

- Ne vous aventurez pas dans une carrière souterraine ou un souterrain abandonnés
- Signalez-les aux autorités en cas de découverte

## III - LE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

Le risque relatif au transport des matières dangereuses peut arriver n'importe où et à n'importe quel moment.

Il correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie :

#### • **souterraine** : avec les canalisations de gaz

Ces flux traversant des zones ponctuellement urbanisées, des mesures de sécurité sont prises : signalisation adéquate, formation de personnels de conduite, agrément et certification des entreprises assurant le transport, limitation de la vitesse sur les voies de circulation...

Ces possibilités peuvent être cumulées et rendre ainsi l'accident encore plus grave, très proche de l'accident industriel.

Événements	Conséquence sur les personnes
Explosion	Risque de traumatismes directs ou liés à l'onde de choc
Incendie Dispersion des matières dans l'air, sur le sol, dans l'eau et les égouts	Risque de brûlures et / ou d'asphyxie Risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact

### les bons réflexes :

Si vous êtes témoin de l'accident : contactez les pompiers (18) ou les services de Police (17) en précisant :

- le lieu,
- la nature du moyen de transport,
- le nombre approximatif de victimes
- le code inscrit sur le camion et indiquant la nature du danger (voir schéma ci-dessous) en respectant les distances de sécurité.
- ne déplacez les victimes que s'il y a risque d'explosion ou d'incendie
- éloignez-vous rapidement du lieu de l'accident si vous êtes en voiture (au moins 300 mètres)

### A RETENIR

L'ampleur des conséquences des événements dépend :

- de la rapidité de la diffusion de l'information
- de la pertinence de nos réflexes

**Respectez les consignes des autorités !**



Tenez-vous informés : Radio France Bleu

Laissez les lignes libres pour les secours



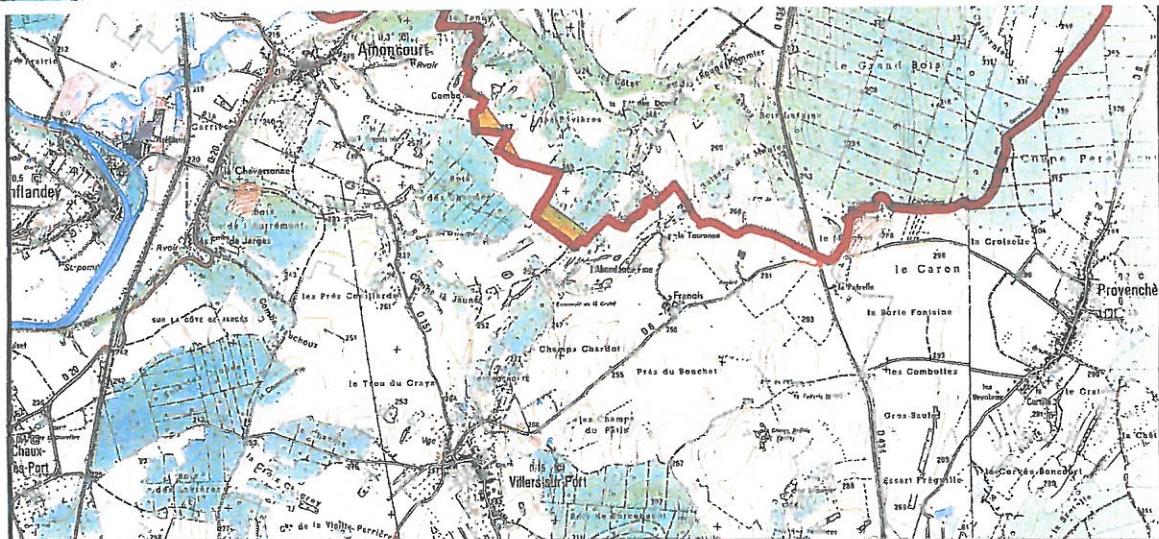
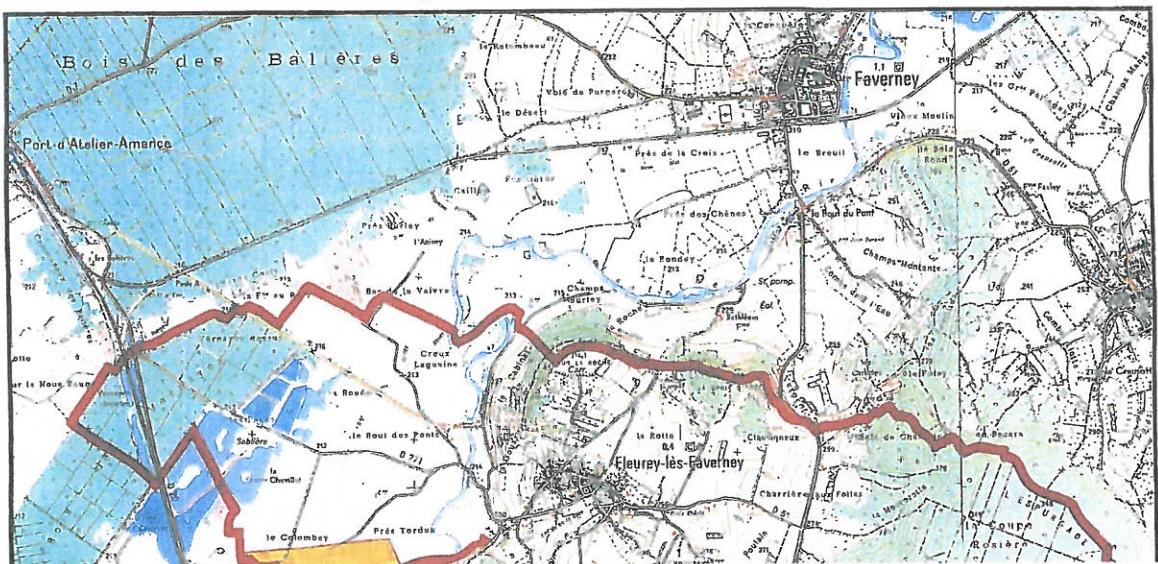
Vos enfants sont en sécurité dans leur établissement : ils sont pris en charge !

## PLAN DE ZONAGE DES OUVRAGES de TRANSPORT de GAZ NATUREL

(arrêté du 16.11.94 pris application du décret n° 91-1147 du 14-10-91)

Commune de : **FLEUREY-LES-FAVERNEY**

IMPORTANT : ce plan ne concerne pas les ouvrages de distribution de gaz exploités par EDF-GDF Services ou autres concessionnaires



1. Tous projets ou travaux se situant dans la zone  doivent faire l'objet d'une **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS** (modèle CERFA n° 90-0188)

2. Tous travaux effectués au voisinage des ouvrages de transport de gaz naturel (au sens de l'article 4 de l'arrêté 91-1147) doivent faire l'objet d'une **DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX** (modèle CERFA n° 90-0189)

**CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS A : GDF Région Est - Département réseau ALSACE FRANCHE-COMTÉ**  
Rue Ampère - C.S. 41016 - 67451 MUNDOLSHEIM Cedex

Tél. 03 88 18 33 00 - Fax 03 88 18 16 76

Pour les travaux projetés sur une autre  
commune, consultez la **MAIRIE** concernée ou **INTERNET** : [www.dciplus.com](http://www.dciplus.com)

**En cas d'urgence 24h/24, téléphoner au :**

**NuméroVert**  
APPEL GRATUIT  
0 800 30 72 24

**Edition 1999**  
Extrait de la carte IGN au 1/25000  
Autorisation IGN n° 70-9003  
Mise à jour 2001

## **Danger toxique**



Calfeutrez-vous, confinez-vous. Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours

Coupez le gaz et l'électricité et tout autre système de chauffage (cheminée, chauffage d'appoint...)

### **NUMEROS D'URGENCE**

- Pompiers : 18 et 112
- Police secours : 17
- SAMU social : 115
- Urgences EDF : 0 810 333 225
- Urgences GAZ : 0 810 433 025

### **QUE DIRE AUX SECOURS**

- Indiquez votre nom, le numéro de téléphone que vous utilisez
- Indiquez l'adresse précise du lieu de l'accident – Indiquez le nombre de victimes et leur état
- Avant de raccrocher, assurez vous que vous avez donné tous les renseignements utiles

